



Heures pas payées/contrat modifié

Par rony, le **06/02/2010** à **16:34**

Bonjour,

Je tiens à préciser que je ne suis pas du genre à me plaindre pour une ou deux heures supplémentaires hebdomadaires pas payées, je me suis toujours séparé de mes employeurs en de très bons termes (nombreux contrats intérim, et un CDI de 5 ans).

Je travaille actuellement en tant qu'assistant directeur d'un cinéma de station en contrat saisonnier depuis 2008 (été 2008=2mois; hiver 2008/09=4,5mois; été 2009=2mois; Hiver 2009/2010=4,5mois).

Je travaille 6 jours sur 7 (excepté en période de vacances scolaires 7/7journs) soit cinq heures et cinquante minutes payées par jours travaillés .

Je perçois une rémunération de 1632€ pour 151H30.

J'ai un logement à disposition pour la saison sans aucunes charges.

Le problème étant que dans le cadres de mes fonctions , mes attributions sont les suivantes:

- projection film et pub
- affichage cinéma
- affichage dans toute la station = durée environ 2h30 une fois par semaine
- entretien du matériel de projection et des cabines = forcément quand ils ne sont pas en route
- ménage de l'ensemble du cinéma = une salle de 200 places ; une salle de 90 places ; le hall de ~40m² ; les toilettes :deux fois deux WC(~20m²) tous les jours
- assurer la marche normale du cinéma
- effectuer le déneigement des portes du cinéma en saison d'hiver = parfois une heure mais pas quotidiennement
- la vente des places et la perception des fonds
- la tenue de la comptabilité =1h quotidienne
- effectuer les versements à la banque= 20minutes minimum par versement et parfois plusieurs fois par semaine
- ouvrir 20minutes avant la séance
- faire une séance supplémentaire à 14H30 en cas de mauvais temps = payée 2h même si le

film a une durée supérieure

-montages des films (45 min/film) et quand je le reçois pour le jour même je suis obligé de le faire hors du temps de travail.

Et depuis un an et demi je ne dis rien car tout les autres employés que j'ai eu au téléphone m'ont découragé en me disant qu'il n'y avait rien à faire.

Mais aujourd'hui s'ajoute la goutte d'eau qui me fait dire , si cela passe tout passe:

En effet on m'a envoyé mon contrat que j'ai signé en décembre et que j'ai renvoyé pour contre signature. Il ne m'est revenu il y a à peine deux jours avec une lettre supplémentaire m'informant que, suite a la baisse régulière des entrées dans les cinémas de stations, je devais dorénavant payer l'électricité de mon logement...

Que puis-je faire?

merci à tous les bénévoles qui prennent sur leur temps pour aider gratuitement des gens perdus dans le labyrinthe du droit.